



AVIS AUX CERCLES 2018 / N°41

LL/MG

1020 Bruxelles, le 15 novembre 2018

1. COMMUNIQUE DE LA LBFA
Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles

1. COMMUNIQUE DE LA LBFA

Communication de la Commission des règlements sportifs - Intercercles

INTERCERCLES CADETS - SCOLAIRES DU 04/05/2019. (Chap IV modifié des Règlements sportifs).

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le **LUNDI 15/04/2019** au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 15 avril n'en modifieront pas la composition.

Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes,

INTERCERCLES TOUTES CATEGORIES DES 18 et 19/05/2019. (Chap V des Règlements sportifs).

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le **LUNDI 29/04/2019** au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 29 avril n'en modifieront pas la composition.

Les cercles organisateurs sont invités à communiquer aux cercles participants, la méthode de travail qu'ils utiliseront en ce qui concerne les inscriptions des athlètes aux épreuves: fiches, listes,

INTERCERCLES MASTERS DU 02/06/2019 à FOREST. (Chap VI des Règlements sportifs).

Les nouvelles inscriptions et les désistements (forfaits) doivent impérativement être communiqués à la LBFA pour le **LUNDI 13/05/2019** au plus tard. Plus aucune nouvelle inscription ne sera prise en compte après cette date.

Sur base des informations recueillies à cette date, les séries définitives seront composées et communiquées au plus tôt. Les éventuels forfaits déclarés après le 13 mai n'en modifieront pas la composition.

*Afin de faciliter le travail du cercle organisateur et de respecter l'horaire des intercercles, il est demandé aux cercles d'envoyer leur composition d'équipes au secrétariat de Forest pour le **JEUDI 30/05/2019**. D'éventuelles modifications seront possibles le jour-même. Les compositions d'équipes ne seront pas divulguées.*

**Les intercercles masters seront, comme les IC cadets-scolaires, mixtes en 2020. Les séries 2020 seront basées sur les résultats des prochains intercercles.
La procédure d'établissement de la composition des différentes divisions sera communiquée ultérieurement.**

Les cercles trouveront en pièces jointes:

- la composition provisoire, arrêtée au 15.11.18, des séries des différents championnats intercercles.
- le chapitre I des Règlements sportifs nationaux.
- les chapitres IV (modifié), V et VI des Règlements sportifs LBFA.
- les horaires modifiés des intercercles cadets-scolaires.